

Les métiers des Services à la Personne : un nécessaire soutien de l'État pour garantir la stabilité de 1,5 million de salariés

Le récent rapport de la Cour des comptes « Le soutien de l'État aux services à la personne », partage ses recommandations dans une optique de réduction des aides allouées par l'État au secteur des services à la personne (SAP). Les conclusions de ce rapport ne prennent en compte que les dépenses et pas les recettes et les coûts évités et sous-estiment donc les bénéfices économiques induits par le secteur. Au-delà, le rapport fait abstraction des 1,5 million de salariés et des conséquences sur leur emploi en cas de réforme. Le Groupe Oui Care, leader français des services à la personne, relève la nécessité d'évaluer de manière exhaustive le secteur afin d'appréhender pleinement son impact tant sur le plan économique que social et sociétal. Cette analyse exhaustive avait été réalisée par les services de l'Etat en 2014 et doit être actualisée avant de prendre la moindre décision.

Ignorer la contribution positive des SAP, c'est aussi et surtout compromettre l'avenir de plus d'un million de travailleurs

Les Services à la Personne constituent un secteur économique dont l'impact positif sur les finances publiques est indéniable, par la création d'emplois et la génération de cotisations sociales. L'incitation à l'emploi déclaré dans ce domaine aide également à combattre le travail non déclaré, ce qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales et une protection sociale accrue pour les travailleurs.

Toutefois, dans ses récentes recommandations, la Cour des comptes a pris en compte l'ensemble des dépenses liées aux SAP sans considérer de manière équivalente les recettes générées et les coûts évités (par exemple, un salarié employé de façon déclaré rapportent des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu et évite des allocations chômage ou du RSA). Une évaluation complète réalisée en 2014 avait pourtant démontré que ces services rapportaient plus à l'État qu'ils ne lui coûtaient, en particulier dans les services de la vie quotidienne.

Il est donc impératif de réévaluer l'impact global des SAP et prendre en compte à la fois les bénéfices économiques de ce secteur, mais aussi ses bénéfices sociaux (lutte contre le travail au noir, inclusion par l'emploi, ...) et sociétaux (meilleur équilibre de vie des familles, maintien à domicile des personnes âgées, ...). Ignorer la contribution positive des SAP et les avantages sociaux et sociétaux qu'ils procurent conduirait par ailleurs à compromettre l'avenir de plus d'un million de travailleurs et la santé financière de l'État lui-même.

Les Services à la Personne ne sont pas une dépense superfétatoire mais un investissement qui rapporte plus qu'il ne coûte et qui apporte en plus des bénéfices sociaux et sociétaux. Il est donc grand temps de reconnaître leur valeur réelle et d'adapter nos politiques en conséquence.

Le soutien de l'État au secteur est plus qu'un mécanisme fiscal, c'est un dispositif social

Les Services à la Personne jouent un rôle crucial non seulement dans l'économie, mais aussi dans le tissu social de notre pays. En offrant des opportunités d'emploi à des personnes peu qualifiées ou éloignées du marché du travail, les SAP agissent comme un puissant levier d'inclusion sociale. Ces métiers représentent souvent la porte d'entrée à l'emploi offrant non seulement un travail mais aussi la possibilité de formations continues. Chaque année chez Oui Care, les 6000 recrutements viennent témoigner de cette dynamique positive, offrant des perspectives à ceux qui en bénéficient.

Au-delà d'un mécanisme fiscal, le soutien de l'État au secteur des SAP est en réalité avant tout un dispositif social qui s'intègre à une politique de l'emploi plus large et dont les salariés sont les premiers bénéficiaires.

Cependant, les recommandations récentes de la Cour des comptes menacent cet équilibre en précarisant davantage ces travailleurs. Cette situation n'est pas seulement un problème individuel mais un défi sociétal qui nécessite une réponse basée sur une analyse exhaustive de l'apport des SAP et pas sur un rapport partiel et partial.

Il est donc indispensable d'actualiser l'évaluation exhaustive réalisée en 2014 avant tout éventuel ajustement des dispositifs actuels de soutien au développement des SAP. Sans oublier que derrière des chiffres, il y a plus d'un million d'hommes et de femmes dont le travail pourrait être impacté.

A propos du groupe Oui Care

Le groupe Oui Care est le leader des services à domicile en France. S'appuyant sur 20 000 collaborateurs, 700 agences en France, 13 marques BtoC (O2, APEF, France Présence, Interdomicilio, Les Bienveillants, Nounou Expert, La Compagnie des Lavandières, Maison Eliya Paris, Autonomia, Wiplay, Berillus, Les Petits Bilingues, Nous-Mêmes) et 3 marques BtoB (Silver Alliance, ASAP, itSAP), le groupe Oui Care contribue au bien-être quotidien de plus de 120 000 familles, en leur apportant des services à domicile de qualité : entretien du domicile, garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, jardinage, bricolage et conciergerie de proximité. En 2023, sous l'ensemble de ses marques, le groupe Oui Care a réalisé un volume d'affaires de 450 millions d'euros et vise le milliard d'euros d'ici 5 à 7 ans.

Contacts presse :

Marina Reze : 07 63 75 10 59 / marina.reze@ouicare.com

Ninon Chérec : 06 42 67 19 49 / n.cherec@the-arcane.com